



Aux Organisations habilitées à faire des propositions pour le Prix Binding

Bâle, janvier 2012

Attribution du Prix Binding pour la forêt 2013

Madame, Monsieur,

Au terme de l'année jubilaire qui marquait la 25^e remise du Prix Binding pour la forêt et lors de laquelle est paru le livre « Forêt et Société » de Jean Combe, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Le Prix Binding pour la forêt récompense des propriétaires forestiers qui soumettent leur forêt à une gestion intensive, guidée par des objectifs de durabilité globale (écologique, économique et sociale) et dont les succès peuvent servir d'exemple à d'autres propriétaires forestiers dans des domaines thématiques précis. Le groupe d'experts pour le Prix Binding pour la forêt soumet chaque année une proposition de lauréat au Conseil de fondation. Comme il ressort du communiqué annexé, c'est M. Georg Schoop, Inspecteur forestier de la Ville de Baden, qui préside dorénavant le groupe d'experts.

En votre qualité de représentant des institutions habilitées à faire des propositions nous vous invitons à soumettre des candidatures pour le Prix Binding pour la forêt 2013, se rapportant au thème annuel. Sur proposition de son groupe d'experts, le Conseil de fondation a décidé pour 2013 de placer le 27^e Prix Binding pour la forêt sous le signe de la forêt protectrice, afin de montrer à la population à quel point les forêts sont importantes pour la protection de notre espace vital et que l'entretien des forêts protectrices doit être la tâche commune et des propriétaires de forêt et de la population. Le thème annuel sera :

Soins aux forêts de protection : sécurité contre les dangers naturels

Ce n'est que grâce à des forêts protectrices bien entretenues que notre pays de montagnes peut absorber sa forte densité démographique. Les exigences croissantes de notre société de mobilité appellent un besoin accru de sécurité. La fonction protectrice de la forêt ne peut donc plus être considérée comme un simple produit subséquent de l'économie forestière selon la théorie dite de l'effet de sillage.

Actuellement, les soins aux forêts de protection sont envisagés comme une prévention ciblée contre les dangers naturels. Les revenus du bois, dans la situation présente de l'économie forestière, ne couvrent plus que partiellement les coûts, raison pour laquelle les propriétaires forestiers perçoivent des contributions publiques à titre d'indemnités pour les prestations fournies dans le cadre des soins aux forêts protectrices. Mais cette affectation des forêts à la fonction



protectrice restreint également la liberté d'action des propriétaires forestiers. Et c'est pourquoi la gestion des forêts protectrices dans les conditions-cadres en vigueur constitue pour les propriétaires forestiers un défi particulier.

Nous cherchons des propriétaires forestiers à même de percevoir cette fonction protectrice de la forêt si importante pour notre pays comme une obligation, mais qui savent aussi saisir les chances qu'apporte cette gestion spécifique.

Nous sélectionnerons le lauréat selon les critères suivants:

- La fonction protectrice de la forêt est évidente et peut servir d'exemple à l'opinion publique.
- La forêt est d'ores et déjà entretenue dans les règles de l'art actuelles, ce qui fait par ailleurs l'objet d'un contrôle d'efficacité (NaiS).
- Le développement des potentiels écologiques et les besoins sociaux sont pris en considération lors de la planification et de la gestion.
- L'état actuel de la forêt protectrice témoigne de soins exemplaires prodigués de longue date, alors qu'on ne disposait pas encore de fonds publics.
- Bien que la protection contre les dangers naturels puisse être conçue comme la fonction primordiale de la forêt, sa multifonctionnalité n'est pas fondamentalement remise en cause. L'utilisation du bois en tant que matière première et les aspects écologiques des soins forestiers sont pris en compte.
- Les conflits d'intérêts (tourisme, gros gibier, pacages) sont abordés activement et résolus avec succès.
- Les acteurs sont conscients de leur responsabilité particulière envers la forêt protectrice et savent le communiquer à l'opinion publique.

L'origine régionale ou cantonale des candidats n'a aucune importance dans l'attribution du Prix Binding pour la forêt. Tous les candidats ont les mêmes chances, même les propriétaires forestiers provenant d'un canton ayant déjà eu un lauréat.

Au nom du Conseil de fondation et du groupe d'experts, nous vous invitons à soumettre vos propositions pour le Prix Binding pour la forêt 2013 jusqu'au **15 mars 2012** au plus tard, au Secrétariat de la Fondation Sophie et Karl Binding (par courrier postal, ou par e-mail à schudel@binding-stiftung.ch). Vous trouverez les objectifs et les modalités dudit Prix dans le règlement ci-joint.

Veuillez accompagner votre proposition d'un bref exposé justifiant le choix de votre candidat (max. 2 pages) et indiquer une personne que le groupe d'experts puisse contacter et qui soit à même de fournir des informations supplémentaires. Dans cette phase de premier contact, nous voudrions vous dispenser d'entrer par trop dans les détails, car un seul propriétaire forestier remportera le Prix, et d'après notre expérience, les candidatures sont au départ très nombreuses. Pour nous faciliter la tâche, nous vous prions de nous envoyer votre proposition par e-mail en dégagant clairement les réalisations spécifiques de votre candidat et leur capacité à servir d'exemple.

Le groupe d'experts procédera en plusieurs étapes (demandes de renseignements complémentaires, réduction du nombre de candidats à 3 à 6 au maximum, visite des entreprises retenues). Il proposera son lauréat 2013 au Conseil de fondation au plus tard en automne 2012. Nous vous donnerons alors connaissance de la décision définitive. Le nom du lauréat ne sera cependant communiqué que lors de l'envoi des invitations à la célébration de la remise du Prix en mai/juin 2013.



Nous tenons à préciser que le Prix Binding pour la forêt n'est pas un concours à proprement parler. Il ne fait pas l'objet d'un appel public et les propriétaires forestiers ne peuvent pas se porter candidats directement. Le Prix Binding pour la forêt distinguera la candidature qui correspondra le mieux au thème prioritaire fixé par le Conseil de fondation et le groupe d'experts. La justification en sera donnée dans l'éloge prononcé en l'honneur du lauréat lors de la remise du Prix.

Nous voudrions enfin vous prier de procéder aussi discrètement que possible et surtout de ne pas encore informer les propriétaires forestiers que vous proposez. N'hésitez pas à contacter les membres du groupe d'experts (voir liste d'adresses annexée) pour de plus amples renseignements. Nous espérons recevoir des propositions nombreuses et de valeur et vous en remercions d'ores et déjà.

La prochaine remise solennelle du Prix Binding pour la forêt aura lieu le **10 mai 2012** dès 14h30 au Jardin botanique de Brüglingen, près de Bâle. Nous serions heureux de vous y accueillir et vous prions de réserver cette date dès aujourd'hui. L'invitation vous parviendra en temps utile. Cette manifestation est placée sous le thème annuel « L'exploitation du bois, une responsabilité écologique, économique et sociale » («Holznutzung aus ökologischer, ökonomischer und gesellschaftlicher Verantwortung»). Elle sera précédée au même endroit et le même jour, de 9h15 à 12h15, d'un débat de la Société forestière Suisse sur le thème « Vision biodiversité forestière – production de bois et diversité des espèces sous un même toit ».

Dans l'intervalle, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

FONDATION SOPHIE ET KARL BINDING

Benno Schubiger
Secrétaire général

Jan Schudel
Chef de projet Environnement et Social

P.-S.: la présente communication vous parviendra aussi par e-mail.

Annexes:

- liste des organisations habilitées à proposer un candidat
- liste des adresses des membres du groupe d'experts
- communiqué concernant « Georg Schoop – nouveau président du groupe d'experts »
- règlement